
Les rangs de mutation pour le mouvement du 1er septembre 2013 sont disponibles [ici](#).

Les agents désirant annuler partiellement ou totalement leurs vœux peuvent le faire jusqu'au 30 mai 2013. Passé cette date, l'annulation sera traitée comme un refus de mutation.

La parution du mouvement est prévue pour le 13 juin. Les agents désirant refuser leur mutation après parution doivent le faire avant le 20 juin.

La parution du mouvement complémentaire est prévue pour le 27 juin.

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
